

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

## **Etaient présents :**

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Anthony Vallet, Barbara Gagne, Monique Lépine, Marie-Christine Sellier, Daniel Valdenaire, Liliane Fernandez, Frederic Boissonnet, Stéphane Stintzy

Absents ayant donné pouvoirs : Jean-Pierre Moras à Laurent Torgue, Céline Dugua à Monique Lépine,

Absente : Nicole Besson

Secrétaire de séance : M.REY.,

Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire cède la présidence à Mme Sérillon ;

## **BUDGET M14 :**

### **1/ Vote du compte administratif 2014 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
713 673.33	821 547.16	224 893.63	200 360.18
résultat de l'exercice 2014 : +107 873.83		résultat de l'exercice 2014 : - 24 533.45	
report de l'exercice 2013 : + 6 875.16		report de l'exercice 2013 : - 131 263.00	
résultat de clôture : + 114 748.99		résultat de clôture : - 155 796.45	

### **2/ Vote du compte de gestion de trésorier**

Le conseil déclare que le compte de gestion du trésorier, dressé pour l'année 2014, n'appelle aucun observation ni aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### **3/ affectation du résultat de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement :	+ 114 748.99
Résultat d'investissement :	- 155 796.45
Solde des RAR excédent :	+ 203 385.00
excédent de financement en investissement :	+ 47 588.55
Affectation au compte 1068 :	0.00
Report au 002 fonctionnement excédent :	+ 114 748.99

**Voté a l'unanimité.**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2015**

---

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**1/ Vote du compte administratif 2014**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réalisées	recettes réalisées	dépenses réalisées	dépenses réalisées
37 949.29	45 949.10	42 175.18	28 310.35
résultat de l'exercice 2014 : + 7 999.81		résultat de l'exercice 2014 : - 14 404.83	
report de l'exercice 2013 : +127 108.32		report de l'exercice 2013 : + 14 322.80	
résultat de clôture : +135 108.13		résultat de clôture : - 83.03	

**2/ Vote du compte de gestion du trésorier**

Le conseil déclare que le compte de gestion du trésorier, dressé pour l'année 2014, n'appelle aucune observation ni aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**3/affectation du résultat de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement :	+ 135 108.13
Résultat d'investissement :	- 82.03
Solde des RAR :	+ 3 276.00
excédent de financement en investissement :	+ 3 193.97
Affectation au compte 1068 :	0.00
Report au 002 fonctionnement excédent :	+ 135 108.13

**Voté à l'unanimité**

**2/INDEMNITES DE CONSEIL 2014 ALLOUEES AUX COMPTABLES DU  
TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR :**

Le conseil municipal,

- Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des Régions
- Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux
- Vu le décompte présenté par monsieur Claude Quiblier receveur, correspondant à l'indemnité de conseil pour 122 jours pour l'année 2014 à taux plein (100 %)

**DECIDE** d'accorder à monsieur Claude Quiblier l'indemnité de conseil pour 122

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

jours en 2014 **au taux de 80 %**

### **3/REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AUX ELUS DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT :**

Le maire explique à l'assemblée que les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement (transport, restauration et hébergement) qu'ils ont engagés à l'occasion de réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune, lorsque celles-ci se tiennent hors du territoire communal, dans les mêmes conditions que les agents de l'Etat. Ces frais sont alors remboursés sur production d'un état de frais et des pièces justificatives.

Le conseil municipal :

- Vu les articles L 2123-18-1, R.2123-22-2 et R2123-22-3 du CGCT
- Vu le décret N°2007-23 du 5 janvier 2007 et arrêté du 26 août fixant les taux des indemnités kilométriques

Décide d'accepter le principe de remboursement des frais de déplacement des élus aux conditions précitées mais uniquement pour les déplacements au-delà d'un rayon de 30 kms et ce à partir de 1er kilomètre parcouru

Dit que le remboursement des frais sera effectué en fonction du kilométrage parcouru suivant le barème en vigueur et sur production d'un état de frais et des pièces justificatives.

### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE POUR LA REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation de 2 bâtiments communaux sis avenue Jean Vernet. Les travaux envisagés sont le remplacement de l'ensemble des volets. Monsieur le maire explique qu'il est possible de solliciter une aide financière aux taux maximum. Il rappelle que le coût global des travaux est estimé à 26 173.80 euros HT.

Le financement de l'opération s'établit ainsi :

- Réserve parlementaire : 10 000 €
- Autofinancement communal : 16 173.80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Approuve** les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux avenue Jean Vernet

**Sollicite** une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2015

**Autorise** M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

### **5/ DEMANDES DE SUBVENTION :**

- Demande de l'association de l'île de la platière à hauteur de 917 €. Refusé. Il leur sera attribué la somme de 150 € comme l'année précédente.
- Demande d'ADAPEI de Roiffieux. refusé. La commune organise déjà

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

---

- l'opération « brioches » chaque année pour cette association.
- Demande de subvention de l'AFM Téléthon de Paris. Refusée
- Demande de subvention de l'association « vivre ici environnement » de St Rambert d'Albon . refusée.
- Demande de l'AFSEP de Launaguet (31) refusée.

## **6/SIVU DES INFOROUTES :**

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion des collectivités suivantes :

- Demande au titre de communes isolées : Banne, Berrias, et Castelnau, Châteaubourg, Laffare, Saillans, St Rémèze, St Paul le Jeune,
- Demande au titre de syndicat intercommunal : Syndicat Départemental d'équipement de l'Ardèche

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité : APPROUVE les demandes d'adhésion des collectivités précitées.

## ***RAPPORT DES COMMISSIONS***

### **TRAVAUX /VOIRIE**

#### **- Maisons annexes du Musée des Mariniers :**

Pose des sanitaires, carrelage en cours, reste le remplacement des menuiseries en fabrication. Les collections du musée actuellement dans le bâtiment ex pensionnat y seront transférées le 28 mars prochain.

#### **- Cités florales et Bellerives :**

Les détecteurs de fumées n'ont toujours pas été livrés (rupture de stocks). Pour information la pose obligatoire des détecteurs est repoussée au 01/01/2016.

En ce qui concerne le remplacement des chaudières, des renseignements seront pris pour établir un cahier des charges conforme aux normes en vigueur pour pouvoir lancer rapidement l'appel d'offres.

L'appel d'offres pour le remplacement des volets aux cités Bellerives sera lancé fin avril.

#### **- SIVU Sablons/Serrières**

Une étude de faisabilité sera lancée prochainement par le SIVU Sablons Serrières ayant pour but de définir les besoins en locaux des associations des 2 communes. Cette démarche fait suite à une demande des sauveteurs de Serrières qui sollicitent la commune de Serrières et le SIVU pour leur mettre à disposition des locaux adaptés à la pratique de leur sport.

#### **- Réseaux d'eau potable :**

Les travaux sur le réseau d'eau potable se terminent. Il faudra rester vigilant sur la reprise des enrobés.

#### **- Projet de maison médicale :**

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

---

Le permis de construire a été déposé ce jour. L'appel d'offres pour les travaux sera lancé par la CDC VIVARHONE.

Tous les locaux mis à dispositions ont trouvé preneurs. L'acquisition du premier étage du bâtiment est à l'ordre du jour pour permettre l'accueil d'autres professionnels.

## **- Assainissement :**

Monsieur le maire donne le compte rendu de la réunion du 25 février avec les communes de Limony et Peyraud. Le cabinet BEAUR prépare un argumentaire qui sera remis au Sous-Préfet.

## **- Projet lotissement Vernat :**

Suite au recours déposé par Nexity contre l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France, monsieur le maire se rendra lundi 30 mars à la DRAC pour assister à l'examen du dossier.

## **AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE**

### **- ECOLE :**

Monique Lépine indique que le prochain conseil d'école est fixé au 26 mars.

### **- PETITE ENFANCE**

Suite à l'étude réalisée par la CAF et L'ACEPP sur les besoins des communes de la CDC VIVARHONE en ce qui concerne la petite enfance 331 enfants de moins de 3 ans ont été recensés ainsi qu'un besoin d'une crèche de 12 à 15 places. Monsieur le maire explique que la commune de Serrières dispose d'une emprise foncière pour la création d'une crèche sur la commune.

## **CULTURE /PATRIMOINE :**

### **- Musée des Mariniers :**

Son ouverture est fixée au 1er juin. L'appel à candidature pour le poste de guide a été lancé.

Des objets ont été prêtés au service culturel de la commune de Vienne, ils devront être restitués pour l'ouverture du Musée .

Pour marquer l'ouverture du musée la directrice de la CNR interviendra pour une conférence le 29 mai.

Le transfert des collections est fixé au 28/03. Monsieur le maire demande des volontaires pour aider au déménagement.

## **VIE ASSOCIATIVE / MANIFESTATIONS**

- Marche nocturne : Alex Ageron explique que 107 marcheurs ont participé à cette 1ère marche. Le fléchage sera revu vers le Musée, il faudra prévoir du chauffage pour le casse-croûte.
- Beach Rugby : prochaine réunion le lundi 16 mars

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

---

- Fête de la musique : 3 groupes seront présents ainsi que l'Ecole Départementale de Musique. Une démonstration de zumba animera aussi cette soirée.
- Foire de Printemps : Monsieur le maire rappelle qu'elle est fixée au 3 mai.

## **DIVERS / QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le maire informe l'assemblée de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la Société CHEVAL pour l'exploitation d'une carrière à Peyraud. Date de l'enquête du lundi 20/04 au 22/05 inclus. Le dossier peut être consulté en mairie.
- Le planning pour les élections départementales des 22 et 28 mars est établi.
- Monsieur le maire explique que suite à la battue administrative ordonnée par le préfet 24 sangliers ont été abattus sur l'Ardèche.
- Rappel de la cérémonie du 19 mars : départ du jardin public 18 h 15 pour se rendre ensuite aux monuments aux morts.
- Pour infos : les déchets verts peuvent être portés sur le site de la Coved à ZA de Marlet.

**La séance est levée à 23 h 30**